



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville
de Malartic du mardi, 25 avril 2017, tenue au 901, rue Royale à
Malartic, à 19 h

M. le maire, Martin Ferron, préside la séance.

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est également présent :

Me Gérald Laprise, directeur général, greffier et trésorier adjoint

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande
d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321,
L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

1.0. - **GREFFE**

1.1. - **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

1.0.- **GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017;

1.3.- Appel d'offres 2017-06 – Réfection de toitures;

2.0.- **MAIRIE**

3.0.- **DIRECTION GÉNÉRALE**

4.0.- **TRÉSORERIE**

RÉSOLUTION
2017-04-163



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 4.1.- Rapport du Service des finances et dépôt des listes :
 - 4.1.1.- Liste des comptes payés;
 - 4.1.2.- Liste des comptes à payer;
 - 4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques;
 - 4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés;
 - 4.1.5.- Liste des dépenses et engagements;
 - 4.1.6.- Liste des transferts budgétaires;
 - 4.1.7.- Approbation des comptes à payer;
- 4.2.- Autorisation de paiement no.1 – Rénovation du projet du CMB : 368 854,19 \$;
- 4.3.- Rapport financier au 31 décembre 2016;
- 4.4.- Rapport financier au 31 mars 2017;
- 4.5.- *Abrogation du Règlement d'emprunt no. 868 pour combler le déficit de fonctionnement de l'exercice de la Ville de Malartic au 31 décembre 2014 totalisant 754 135 \$;*
- 4.6.- Fermeture de la marge de crédit no. 1;
- 5.0.- **URBANISME**
- 6.0.- **RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNICATIONS**
- 6.1.- Taux horaires 2017 pour le secteur aquatique;
- 7.0.- **LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES**
- 8.0.- **TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES**
- 9.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 10.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**
- 11.0.- **DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**
- 11.1.- Journée de golf Desjardins au profit de la Fondation de l'UQAT : 2 juin 2017;
- 11.2.- Conseil territorial Jeunesse (CTJAE) – Demande d'aide financière pour activités de l'an 2017;
- 11.3.- Marche pour l'Alzheimer : 28 mai 2017;
- 11.4.- Maison des jeunes Refuge Jeunesse Malartic inc. – Grand Mc Don du 3 mai 2017;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0.- CORRESPONDANCE

13.1.- Communiqué de presse : Gala des miroirs : 10 juin 2017;

13.2.- Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2017-2018;

13.3.- Bilan 2016-2017 : Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue;

13.4.- Expo minière et forestière : 10 et 11 mai 2017;

14.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

1.0.- GREFFE

RÉSOLUTION
2017-04-164

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2017, tel que rédigé;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2017-04-165

1.3.- Appel d'offres 2017-06 – Réfection de toitures

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres 2017-06 – Réfection de toitures, des soumissions ci-après ont été reçues et ouvertes le 24 avril 2017 :

| Soumissionnaires | Prix offert | TPS (5 %) | TVQ (9,975 %) | TOTAL |
|---|--------------|--------------|------------------|--------------|
| Ecotoiture SENC | 38 170,00 \$ | 1 908,50 \$ | 3 807,46 \$ | 43 885,96 \$ |
| Construction VX inc. | 38 725,00 \$ | 1 936,25 \$ | 3 862,82 \$ | 44 524,07 \$ |
| Construction Martel Normand inc. | 43 000,00 \$ | 2 150,00 \$ | 4 289,25 \$ | 49 439,25 \$ |
| Novo Toiture | 47 620,00 \$ | 2 381,00 \$ | 4 750,10 \$ | 54 751,10 \$ |
| Construction Ferdinand Mercier inc. | 52 625,00 \$ | 2 631,25 \$ | 5 249,34 \$ | 60 505,59 \$ |

CONSIDÉRANT QU'après analyse des soumissions, le directeur général recommande de retenir la plus basse soumission conforme, soit celle de la société Ecotoiture SENC au prix de 43 885,96 \$, taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ouverture des soumissions pour l'appel d'offres 2017-06 – Réfection de toitures, soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

DE RETENIR la soumission de la société Ecotoiture SENC au prix de 43 885,96 \$, taxes incluses;

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, le contrat à intervenir entre les parties, s'il y a lieu;

Adoptée.

2.0.- MAIRIE

3.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

4.0.- TRÉSORERIE

4.1.- Rapport du Service des finances et dépôt des listes :

Le conseil municipal prend connaissance des listes suivantes :

4.1.1.- Liste des comptes payés

Liste déposée.

4.1.2.- Liste des comptes à payer

Liste déposée.

4.1.3.- Liste des prélèvements automatiques

Liste déposée.

4.1.4.- Liste des chèques pré-numérotés annulés

Liste déposée.

4.1.5.- Liste des dépenses et engagements

Liste déposée.

4.1.6.- Liste des transferts budgétaires

Liste déposée.

4.1.7.- Approbation des comptes à payer

CONSIDÉRANT le *Règlement # 543 modifiant le règlement # 539* autorisant le trésorier adjoint à effectuer le paiement des factures, pour et au nom de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

RÉSOLUTION
2017-04-166



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

D'AUTORISER le trésorier adjoint à procéder au paiement des comptes pour la période du 1^{er} mars au 31 mars 2017, tel qu'il appert des listes déposées au soutien;

D'ADOPTER les réaménagements budgétaires proposés par les directeurs et recommandés par le trésorier adjoint au 31 mars 2017, tels que présentés;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2017-04-167

4.2.- Autorisation de paiement no. 1 – Rénovation du projet du CMB :
368 854,19 \$

CONSIDÉRANT la demande de paiement no. 1 de la société 2645-3530 Québec inc./Hardy Construction pour les travaux de rénovation du projet du CMB;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guy Faucher, gestionnaire de projet, en recommande le paiement;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le paiement no. 1 à la société 2645-3530 Québec inc./Hardy Construction pour les travaux de rénovation du projet du CMB pour un montant de 368 854,19 \$ (taxes incluses), et ce, conditionnellement à la réception des quittances des sous-traitants impliqués dans ce projet;

Adoptée.

4.3.- Rapport financier au 31 décembre 2016

CONFORMÉMENT aux dispositions du 1^{er} alinéa de l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* (L.R.Q., c. C-19), Me Gérald Laprise, trésorier adjoint de la Ville de Malartic, dépose le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2016.

Une mention de félicitations est adressée aux employés pour les bons résultats financiers obtenus pour l'année 2016.

4.4.- Rapport financier au 31 mars 2017

Dépôt du document à titre d'information.

RÉSOLUTION
2017-04-168

4.5.- Abrogation du Règlement d'emprunt no. 868 pour combler le déficit de
fonctionnement de l'exercice de la Ville de Malartic au 31 décembre
2014 totalisant 754 135 \$

CONSIDÉRANT les bons résultats financiers obtenus pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT les surplus présentés pour l'exercice financier 2016;

CONSIDÉRANT QUE les déficits accumulés antérieurement ont été entièrement résorbés par l'excédant obtenu en 2016;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ABROGER le *Règlement d'emprunt no. 868 pour combler le déficit de fonctionnement de l'exercice de la Ville de Malartic au 31 décembre 2014 totalisant 754 135;*

Adoptée.

RÉSOLUTION
2017-04-169

4.6.- Fermeture de la marge de crédit no. 1

CONSIDÉRANT les bons résultats financiers obtenus pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT les surplus présentés pour l'exercice financier 2016;

CONSIDÉRANT QUE les déficits accumulés antérieurement ont été entièrement résorbés par l'excédant obtenu en 2016;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FERMER la marge de crédit no. 1 accordée par la *Caisse Desjardins de l'Abitibi Est* sous le numéro 0650133-MC1;

Adoptée.

5.0.- URBANISME

6.0.- RESSOURCES HUMAINES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET COMMUNICATIONS

RÉSOLUTION
2017-04-170

6.1.- Taux horaires 2017 pour le secteur aquatique

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs et de la culture a procédé à une étude comparative des salaires octroyés pour les employés du secteur aquatique;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande au conseil de reconduire les mêmes conditions salariales octroyées en 2016 pour les employés du secteur aquatique;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le taux horaires 2017 pour le secteur aquatique à titre d'annexe " I " de la *Politique administrative et salariale du personnel non syndiqué de la Ville de Malartic;*

Adoptée.

7.0.- LOISIRS ET CULTURE – ARTS ET SPECTACLES

8.0.- TRAVAUX PUBLICS – SERVICES TECHNIQUES

9.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES ET SÉCURITÉ
CIVILE



No de résolution
ou annotation

RÉSOLUTION
2017-04-171

RÉSOLUTION
2017-04-172

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

10.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

11.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

11.1.- Journée de golf Desjardins au profit de la Fondation de l'UQAT : 2 juin 2017

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER quatre (4) personnes de la Ville de Malartic pour participer au tournoi de golf de la Fondation de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) le 2 juin 2017, au coût de 150 \$/personne;

Adoptée.

11.2.- Conseil territorial Jeunesse (CTJAE) – Demande d'aide financière pour activités de l'an 2017

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RÉFÉRER l'organisme Conseil territorial Jeunesse (CTJAE) au *Comité d'évaluation du Programme d'aide financière et de soutien aux organismes* selon la *Politique de reconnaissance des organismes de Malartic*.

Adoptée.

11.3.- Marche pour l'Alzheimer : 28 mai 2017

IL EST DEMANDÉ DE FAIRE la promotion de la marche pour l'Alzheimer du 28 mai 2017 sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Malartic.

11.4.- Maison des jeunes Refuge Jeunesse Malartic inc. – Grand Mc Don du 3 mai 2017

IL EST DEMANDÉ DE FAIRE la promotion du Grand Mc Don du 3 mai 2017 sur le site Internet et la page Facebook de la Ville de Malartic.

12.0.- AFFAIRES NOUVELLES

13.0. CORRESPONDANCE

13.1.- Communiqué de presse : Gala des miroirs : 10 juin 2017

Correspondance a été déposée au conseil.

13.2.- Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale 2017-2018

Correspondance a été déposée au conseil.

13.3.- Bilan 2016-2017 : Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic

Correspondance a été déposée au conseil.

13.4.- Expo minière et forestière : 10 et 11 mai 2017

Correspondance a été déposée au conseil.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les questions posées ont toutes été répondues.

15.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé à 19 h 21

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

RÉSOLUTION
2017-04-173


MARTIN FERRON
MAIRE


Me GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL,
GREFFIER ET TRÉSORIER
ADJOINT